



**PROCES-VERBAL DE LA ONZIEME SEANCE DU
CONSEIL INTERCOMMUNAL
POLICE REGION MORGES
MARDI 28 MAI 2024 A 20 HEURES
SALLE DU CONSEIL COMMUNAL
PREVERENGES**

À 20h00, le Président du Conseil intercommunal de la PRM, M. Antoine Chappuis, ouvre la séance.

Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée, aux membres du Codir, au capitaine David Stauffer (le commandant Clément Leu étant excusé), à la presse et au public. Il remercie la commune de Préverenges pour la mise à disposition de la salle et informe l'assistance qu'au terme de la séance il y aura une petite agape.

1. Appel.

Délégué(e)s excusé(e)s : M. Ganna Alexandre, M. Kazandjian Serge, M. Schaller Etienne, M. Tissot Marc, M. Thuler Jean-Bernard, Van den Hombergh Hugo

Délégué(e)s absent(e)s : -

Délégué(e)s suppléant(e)s remplaçant(e)s un(e) titulaire : M. Defever Frederic, M. Mayor Paul-Robert, Mme Wyss Floriane.

30 délégués sont donc présents au terme de l'appel. Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Assermentation(s) de délégué(s).

Le Président procède aux assermentations suivantes :

Monsieur De Titta Alexandre, délégué pour la commune de Morges,
Monsieur Morand Yves, délégué pour la commune de St-Prex,
Monsieur Weissen Joseph, délégué pour la commune de Morges.

3. Approbation de l'ordre du jour.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour comme suit :

1. Appel.
2. Assermentation(s) de délégué(s).
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.
5. Élection du Président.
6. Élection du Vice-président.
7. Élection des scrutateurs et scrutateurs suppléants.
8. Définir le lieu des prochaines séances, selon l'élection du nouveau Président.
9. Communication(s) du Bureau.
10. Communication(s) du Comité de direction.
11. Rapport(s) de(s) commission(s) (les documents suivront par courrier séparé ;
 - No 01/03.2024 – Rapport de gestion 2023 ;
 - No 02/03.2024 – Comptes de l'exercice 2023.
12. Question(s), vœux et divers.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'ordre du jour est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.

Le Président ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Le procès-verbal est accepté par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

5. Election du Président.

M. François Siegwart propose la candidature de M. Jean-Claude Rochat, actuel vice-président du Conseil intercommunal. Il n'y a pas d'autre proposition et c'est par acclamation que M. Jean-Claude Rochat de Tolochenaz est élu Président du Conseil intercommunal de PRM pour la période de législature du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

6. Election du Vice-président.

M. François Siegwart propose la candidature de M. Jérôme Courtais. Il n'y a pas d'autre proposition et c'est par acclamation que M. Jérôme Courtais de St-Prex est élu Vice-président du Conseil intercommunal de PRM pour la période de législature du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

7. Election des scrutateurs et scrutateurs suppléants.

Les quatre titulaires actuels se représentent. Il n'y a pas d'autre proposition et c'est par acclamation que Mme Béatrice Genoud-Maurer, de Morges, et M. Jeanny Perrin, de Buchillon, sont élus comme scrutateurs pour la période de législature du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Mme Dominique Kubler Gonvers, de Morges, et M. Hugo Van den Hombergh, de Lussy-sur-Morges, sont élus par acclamation comme scrutateurs suppléants pour la période de législature du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

8. Définir le lieu des prochaines séances, selon l'élection du nouveau Président.

Conformément à la tradition, le Président étant issu de la commune de Tolochenaz, c'est donc dans cette commune que se tiendra la prochaine séance du Conseil intercommunal. Par la suite, et en fonction des disponibilités, une séance se tiendra dans la commune de Lussy-sur-Morges.

9. Communication(s) du Bureau.

La prochaine séance du Conseil intercommunal se tiendra le mardi 24 septembre à 20h00 à Tolochenaz.

Le président rappelle une nouvelle fois la nécessité d'informer le secrétaire en cas de démission, ainsi que son propre secrétariat de conseil communal/général afin de respecter les formes.

10. Communication(s) du Comité de direction.

10.a. Communication de M. Laurent Pellegrino

RÉPONSE ORALE À LA QUESTION DE MADAME ROSELLA KALMS « POURQUOI IL Y A UN ÉCART FINANCIER S'AGISSANT DU MARQUAGE DES STANDS LORS DU MARCHÉ DE MORGES, RESPECTIVEMENT COMMENT CELA SE PRATIQUAIT AVANT, ÉTANT DONNÉ QU'À L'AVENIR CELA COÛTERA PLUS CHER ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre du budget 2024, la somme de CHF 12'000.00 a été prévue sur le compte N° 60120.3199.00, pour la réalisation de marquage des emplacements des stands du marché hebdomadaire à la Grand-Rue.

Ces marquages fixes (clous de scellage numérotés) permettront d'optimiser la gestion du positionnement des étalagistes, ce qui facilitera également l'attribution d'emplacement aux nouveaux arrivés. Aujourd'hui, il n'y a pas de marquage spécifique au sol et l'emplacement des stands se fait par indications orales données par le personnel de la Police du commerce sur place, ce qui n'est pas efficient et crée quelques tensions entre les étalagistes. Les emplacements fixes faciliteront largement l'attribution des places et la mise en place du marché dans le respect des marquages au sol. L'objectif est de réaliser ce projet cette année encore.

Le projet est en cours et les coûts devraient être connus prochainement. Cette démarche relève de la compétence de la Ville de Morges.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

10.b. Communication de M. Jean-Claude Besson

RÉVISION DES STATUTS – ÉTAT DE SITUATION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite au rapport de la Commission ad hoc, en date du 26 septembre 2023, le Comité de direction informait l'Assemblée de sa décision de retirer le préavis concernant la modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges.

Le Comité de direction a intensifié ses efforts pour trouver une solution répondant aux attentes et aux décisions de toutes les communes partenaires. Ainsi, l'accent a été mis sur l'enjeu principal de cette révision à savoir, assurer une répartition équilibrée du nombre de délégués au Conseil intercommunal.

Dans cette perspective, le Comité de direction a exploré les différentes alternatives de répartition possibles et a consulté en amont les Exécutifs sur cette nouvelle approche. Avec leur accord de principe, le Comité de direction a également décidé d'intégrer une Commission ad hoc consultative dans cette analyse, qu'il a rencontrée à deux reprises.

Après cette nouvelle phase de consultation, et afin de poursuivre le processus de révision des statuts, le Comité de direction a soumis un nouveau projet de préavis auprès des Exécutifs. Les Bureaux des Conseils communaux, respectivement des Conseils généraux, seront sollicités pour désigner leurs Commissions consultatives, chargées de rapporter aux Exécutifs. L'objectif étant de déposer ce préavis d'ici la fin de cette année.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

11. Rapport(s) de(s) commission(s) N° 01/03.2024 – Rapport de gestion 2023 et N° 02/03.2024 – Comptes de l'exercice 2023 :

Mme Catherine Sutter, présidente de la Commission de gestion et des finances, donne lecture des conclusions du rapport sur le préavis 01/03.2024.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Au vote le préavis 01/03.2024 est accepté par 30 oui, 0 non et 0 abstention.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2023.

Mme Catherine Sutter, présidente de la Commission de gestion et des finances, donne lecture des conclusions du rapport sur le 02/03.2024.

Le président ouvre la discussion.

Mme Rosella Kalms souhaite reposer une question sur les 50'000.- liés au renouvellement des uniformes de la PRM. Respectivement elle demande pourquoi ce montant n'avait pas été budgétisé ultérieurement alors que l'on pouvait s'attendre à ce type de dépense puisque cela avait été annoncé ?

M. David Guarna répond que cette dépense débutant dès 2024 arrivera à son terme en 2026 avec un montant total de 150'000.-. De fait, compte tenu du bon résultat des comptes, il a été passé par provisions déjà un tiers du montant soit 50'000.-.

Mme Rosella Kalms remercie de la réponse. Elle souhaite encore demander si il est possible de connaître les autres mandataires en concurrence de X-PLAIN.

M. Laurent Pellegrino informe que les autres mandataires ne sont pas encore connus.

Mme Rosella Kalms rappelle la phrase qui l'interpelle dans le rapport à savoir « (...) cette dernière n'était pas l'unique mandataire. (...) ».

M. Alain Garraux estime qu'il s'agit d'une petite erreur d'interprétation et qu'il faut comprendre qu'à la base il avait fallu faire un choix parmi plusieurs mandataires possibles. Par la suite c'est effectivement X-PLAIN qui a été choisi.

Mme Floriane Wyss souhaite relever que dans la phrase suivante il est notifié « sera trouvé ». Donc on peut raisonnablement pensé que c'est plutôt dans l'avenir et pas dans le passé.

M. David Guarna informe que c'est le texte de la sous-commission et pas le texte du Codir. Donc il faut plutôt demander à la sous-commission.

Mme Catherine Sutter souhaite dire que la sous-commission n'a rien imaginé à ce sujet et qu'il a été repris les réponses en provenance du Codir.

M. Antoine Chappuis estime qu'il y a effectivement un certain flou sur le sujet et demande au Codir si une explication ne s'impose pas en détails ? Respectivement il demande si il y a un prestataires ou plusieurs ?

M. le capitaine David Stauffer prend la parole et donne l'explication suivante. X-Plain est le prestataire principal du projet Odyssée. Le projet Odyssée continue mais la collaboration avec X-Plain est terminée. Il y a certainement d'autres petits prestataires mais le principal prestataire n'y est plus.

M. Laurent Pellegrino souhaite rappeler avec force que le projet Odyssée continue bel et bien mais avec quelqu'un d'autre.

La parole n'étant plus demandée, elle est close.

Au vote le préavis est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstentions.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction présentant les comptes 2022
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2022, représentant des charges à hauteur de CHF 14'251'509.75 et des recettes pour un montant de CHF 6'927'313.37. La différence, représentant un excédent de charges de CHF 7'324'196.38, est entièrement couverte par les communes membres ;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2022, représentant des charges à hauteur de CHF 2'898'533.29 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et les revenus étant les suivants :
 - CHF 2'568'633.29 (charges), CHF 3'360'108.63 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 297'340.70 (charges), CHF 57'180.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 19'960.00 (charges), CHF 10'810.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 8'800.00 (charges), CHF 3'160.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 4'800.00 (charges), CHF 2'125.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

12. Question(s), vœux et divers.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Rosella Kalms remercie le Codir pour sa réponse sur le marquage des stands et s'estime satisfaite.

Mme Sylvie Fuchs demande s'il est possible d'avoir une présentation, dans le cadre de PRM, sur la réforme MCH2 ?

*Le président, Antoine Chappuis estime que c'est une excellente idée et transmet à son successeur l'opportunité d'organiser cette présentation en amont d'un Conseil Intercommunal.

M. Christian Boillat souhaite exprimer son désappointement envers une présence « appuyée » du radar-mobile sur le territoire de la commune de St-Prex. Il souhaite que pour un prochain Conseil Intercommunal il soit présenté, à défaut expliqué, le concept global d'implantation du radar-mobile de PRM ?

*Le Codir prend note et reviendra avec une réponse complète devant le plénum.

M. François Siegwart remercie la PRM pour l'organisation de la visite du stand de tir à Etoy. Suite à divers retours, il est suggéré d'organiser une nouvelle session de visite. Il est cependant demandé d'adapter une heure de visite plus en adéquation avec les horaires de travail de chacun (donc plus près de 18h30).

*Le Codir prend note et reviendra avec une autre proposition devant le plénum

M. Joseph Weissen pose la question suivante :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Concerne : Véhicules bruyants et non conformes : les contrôles se renforcent en 2024.

Selon un communiqué de presse du 17 avril 2024, cette année encore, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) en collaboration avec la Police cantonale vaudoise (PCV) et les polices communales va poursuivre ses efforts pour lutter contre la problématique des véhicules bruyants, non conformes et modifiés. Dans l'ensemble du canton, ce sont environ 40 contrôles de circulation qui seront effectués.

Ces opérations menées depuis le printemps 2021 s'inscrivent dans une volonté commune de réduire les nuisances sonores du trafic, accroître la sécurité routière et sanctionner plus fortement les infractions et les comportements inadéquats tels que le fait d'effectuer des circuits inutiles ou de faire vrombir le moteur en petite vitesse. Lors de tels comportements, les polices vaudoises dénoncent les usagers en infraction. Les sanctions peuvent aller jusqu'au retrait du droit de circuler ou à la saisie du véhicule.

En ce qui concerne la lutte contre les véhicules bruyants je salue les efforts de la Police Cantonale Vaudoise. Aussitôt j'interpelle la PRM de nous communiquer le bilan chiffré de l'année 2023 se référant au nombre de contrôles effectués, le taux d'infraction et la qualité des sanctions. Pour l'année 2024 je m'intéresse à la quantité des contrôles prévus et, enfin, les mesures de prévention. D'avance je vous remercie de votre réponse.

*Le Codir prend note et reviendra avec une réponse complète devant le plénum

La parole n'est plus demandée.

Il est 20h50, le Président clôt la séance et remercie l'assemblée.

le Président

le Secrétaire

Antoine Chappuis

Steve Bruchez

Agenda :

Prochaine séance ordinaire du Conseil intercommunal le mardi 24 septembre à 20h00 à Tolochenaz. L'ordre du jour sera établi début septembre 2024.

Pour rappel :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou du secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

***Questions – Interpellations – Postulats - Motions en suspens pour une prochaine séance :**

Organisation d'une séance d'information sur la réforme MCH2

Organisation d'une visite du stand STA à Etoy

Question de M. Christian Boillat sur la présence du radar-mobile dans les communes de PRM

Question de M. Joseph Weissen sur les véhicules bruyants et non conformes